

L'AMI DE LA NATURE DIJONNAIS

BULLETIN DE LA SECTION DE DIJON DES AMIS DE LA NATURE

N° 120

DECEMBRE 2012

Cher(e) ami(e), cher(e) camarade,

Comme prévu nous sommes allés à la rencontre d'un artisan chocolatier à Clémencey : un compte rendu sera envoyé prochainement mais d'ores et déjà merci à Micheline pour cette bonne idée au propre comme au figuré car la dégustation était excellente !!!

Philippe AYMARD

PROCHAINE ACTIVITE

Nous clôturerons cette année 2012 d'activités AN par notre Assemblée Générale annuelle

SAMEDI 1^{ER} DECEMBRE
de 14h00 à 16h00

Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs à Dijon

Venez avec vos envies, suggestions et idées de sorties ou d'activités, de découverte de lieux ou de monuments à faire partager. Notre programme sera ainsi le résultat d'une construction commune.

Nous souhaiterons la bienvenue à de nouveaux membres et si vous avez des amis intéressés, ils seront aussi les bienvenus !

Ordre du jour :

- ✓ accueil des nouveaux adhérents, (ré) adhésions 2013
- ✓ bilan du programme de sorties 2012
- ✓ bilan financier 2012 et tarifs cotisations 2013
- ✓ programme d'activités 2013
- ✓ bureau de la section

Et ... pot de l'amitié, à l'issue de nos travaux, alors merci de me prévenir de votre présence par téléphone ou courriel.

DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

Aéroport de Notre Dame des Landes : L'Union Touristique les Amis de la Nature (membre de France Nature Environnement) demande l'abandon du projet. cliquer sur ce lien : <http://www.amis-nature.org/spip.php?article675>

Tarif adhésions 2012

- ✓ **Carte V** : 32 euros (un adulte > 21 ans, une adresse)
*si 2^{ème} adulte à la même adresse, **carte A** pour ce 2^{ème} adulte (et dans ce cas, 1 seule revue par adresse)*
 - ✓ **Carte A et J** : 23 euros (J : jeune de 17 à 21 ans)
 - ✓ **Carte K** : 6 euros (jeune de 6 à 17 ans)
- Carte V et J : abonnement à la Revue Nationale inclus*

Chèque à l'ordre : les Amis de la Nature, à envoyer à
Maison des Associations
UTAN Dijon boîte EE7
2 rue des Corroyeurs
21068 Dijon cedex

